|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.6** | **Document C19/5-F** |
| **1er avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| PRÉPARATION DU FMPT-21 |

|  |
| --- |
| RésuméPar sa Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que le FMPT se tiendra de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021, compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les États Membres puissent bien se préparer. Le présent document fournit des informations générales sur le FMPT et propose un calendrier pour le processus préparatoire du FMPT-21.Suite à donnerLe Conseil est chargé: 1) d'**arrêter** la durée, les dates, le lieu, l'ordre du jour et les thèmes du FMPT‑21;2) d'**adopter** une procédure pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général au FMPT‑21;\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_RéférencesDocument [C13/64(Rév1)](https://www.itu.int/md/S13-CL-C-0064/en);[Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-002-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires |

1 Le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) de l'UIT a été établi par la Conférence de plénipotentiaires tenue en 1994 à Kyoto et fait aujourd'hui l'objet de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Les éditions de 1996, 1998, 2001, 2009 et 2013 du FMPT ont été couronnées de succès. Le rapport sur le FMPT-13 figure dans le Document [C13/64(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S13-CL-C-0064/en).

2 L'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs.

3 Le FMPT devrait continuer d'accorder une attention particulière aux intérêts et aux besoins des pays en développement, dans lesquels les techniques et les services modernes peuvent contribuer de façon significative au développement de l'infrastructure des télécommunications.

4 Pour veiller à ce qu'ils soient bien ciblés, les débats du FMPT seront fondés exclusivement sur un rapport unique du Secrétaire général ainsi que sur les contributions soumises par les participants d'après ce rapport, établi selon une procédure adoptée par le Conseil, sur la base des propositions des États Membres et des Membres de Secteur, et des vues des Associés, des établissements universitaires et des parties prenantes.

5 Le FMPT ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres de Secteur ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT.

6 Le FMPT sera ouvert à tous les États Membres et à tous les Membres de Secteur; toutefois, le cas échéant, par décision de la majorité des représentants des États Membres, une session spéciale pourra être organisée à l'intention des seuls États Membres.

7 Par sa Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que le FMPT se tiendra de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021, compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les États Membres puissent bien se préparer.

8 Aux termes de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018), le Conseil de l'UIT est chargé:

• de continuer d'arrêter la durée, les dates, le lieu, l'ordre du jour et les thèmes des FMPT qui pourraient être organisés dans l'avenir;

• d'adopter une procédure pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général;

• que la procédure visée au point 2 du *charge le Conseil de l'UIT* devrait être ouverte à la participation de tous les États Membres et de tous les Membres de Secteur, selon qu'il conviendra, et comprendre des consultations publiques en ligne ouvertes à toutes les parties prenantes intéressées, compte tenu de la pratique suivie antérieurement et de l'expérience acquise par l'UIT, y compris en ce qui concerne le processus préparatoire, concernant la tenue des éditions précédentes du FMPT.

9 Le calendrier proposé pour la préparation du FMPT-2021 est le suivant:

|  |  |
| --- | --- |
| Calendrier |  |
| Septembre 2019(dans le cadre de la série de réunions des GTC) | 1ère réunion du Groupe informel d'experts (GIE)(2 jours) |
| Février 2020(dans le cadre de la série de réunions des GTC) | 2ème réunion du Groupe informel d'experts (GIE)(2 jours) |
| Septembre 2020 (dans le cadre de la série de réunions des GTC) | 3ème réunion du Groupe informel d'experts (GIE)(3 jours) |
| Février 2021(dans le cadre de la série de réunions des GTC) | 4ème réunion du Groupe informel d'experts (GIE)(3 jours) |
| Forum du SMSI de 2021 (17-21 mai 2021) | Dates proposées pour le FMPT-21 |

10 Des discussions ont eu lieu aux sessions de 2016 et de 2017 du Conseil sur le choix d'un thème pour un éventuel FMPT; le contexte est présenté ci-dessous:

– En 2015, par la [Lettre circulaire CL-15/40](https://www.itu.int/md/S15-SG-CIR-0040/fr), les Etats Membres et les Membres de Secteur ont été invités à soumettre leurs propositions de thème possible et de questions de politique générale en rapport avec les télécommunications/TIC, pour lesquels un échange de vues dans le cadre du FMPT serait utile, ainsi qu'à proposer une période pour la tenue de ce Forum. Au total 19 contributions ont été reçues en réponse à cette Lettre circulaire. Toutes les contributions reçues sont disponibles dans le Document d'information [C16/INF/3(Rév.2)](http://www.itu.int/md/S16-CL-INF-0003/en).

– Lors de sa session de 2016, le Conseil de l'UIT a examiné le [Document 16/59(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0059/fr), présentant les contributions reçues en réponse à la Lettre circulaire CL-15/40. Le Conseil a décidé que, compte tenu de l'importance du Forum, le Secrétaire général devrait poursuivre les consultations sur le thème, les dates et le lieu possibles pour le prochain FMPT, et soumettre un rapport à la session de 2017 du Conseil.

– Par la [Lettre circulaire CL-16/32](https://www.itu.int/md/S16-SG-CIR-0032/fr), les États Membres et les Membres de Secteur ont été invités à soumettre leurs propositions de thème, de dates et de lieu envisageables pour le prochain FMPT. Au total, 5 contributions ont été reçues en réponse à cette Lettre circulaire. Toutes les contributions reçues sont disponibles dans le Document d'information [C17/INF/3](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0003/fr).

Le Conseil est invité à prendre en compte, dans ses délibérations, les discussions qui ont eu lieu à ses précédentes réunions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_